

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	27

Numéro Délibération	15/2026
Mise en ligne le	07/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 26 mars 2026

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er avril 2026

Objet de la délibération

Institutions et vie politique – Désignation de représentants - Comité des jardins

L'an deux mille vingt-six et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – M. Laurent VIDAL – Mme Maud DUPUIS – M. Jérémy GARCIA – Mme Géraldine GROLIER – M. François BATOCHÉ – M. Raymond HAREL – M. Max RASCALOU – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Catherine ITIER – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – M. Julien BERETTI – Mme Christelle MUSICCO – Mme Amélie UNAL – Mme Lauriane SIAUVAUD – Mme Alexandra ROSELLO – M. Loïc GOUGET – Mme Laurence TORRENT – M. Frédéric SARROUY – Mme Laurence BOISVILLE – M. Sébastien CAMMAL – M. Stéphane PUJOL – Mme Anne-Laure ITIER

Représentée Mme Pascale LOCK-JEANJEAN pouvoir à Mme Catherine ITIER

Absente Mme Sylvie COSTA

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : M. Max RASCALOU

Monsieur Laurent VIDAL présente l'affaire ;

Par délibération n°73/2022 du 15 décembre 2022, la Commune avait adopté une convention d'occupation pour la gestion des jardins familiaux avec l'association « Les Jardins de Vendargues » pour les exercices 2023 à 2026.

En application de l'article 3 de cette convention, il convient de désigner trois conseillers municipaux comme représentants de la commune au « Comité des Jardins ».

Il est fait appel à candidatures.

En application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, et compte de la présentation d'une seule candidature par poste, sont désignés avec prise d'effet immédiate et sans vote :

- M. Laurent VIDAL,
- M. Max RASCALOU,
- M. Jean-Claude SALAS.




Le Maire,

Guy LAURET.

Le Secrétaire de séance,

Max RASCALOU.

